



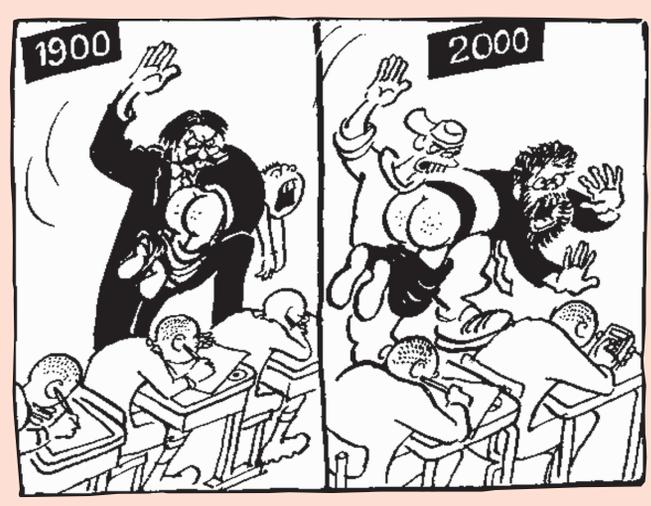
**N°91**  
Janvier  
Février  
Mars  
2015

# 2015 Pour une année de luttes !

**FSU 92**

## L'Ecole doit combattre les inégalités sociales

### Il faut lui en donner les moyens



Chercheur découvrant le budget de son labo.

**Tu rêvais d'être libre et je te continue**  
Eluard  
**Oui, ainsi nous sommes Charlie**



Quelques dessins à propos de l'Ecole par Honoré, Charb et Cabu, assassinés le 7 janvier

## Laïcité, défense des valeurs de la République

**Edito, mémorandum intersyndical pour les retraites** page 2 • **Résultats des élections professionnelles** pages 3 à 5 • **Non à la répression à La Poste** page 6 • **Mutuelles en danger** page 7 • **Education prioritaire images de novembre et décembre** page 8



92 Edito

## “Union sacrée” et lutte syndicale

### “L'Union sacrée” ? Non !

**N**on, si l'on considère que cette notion dépasse des éléments fondamentaux à partager comme la démocratie, la liberté d'expression ou la République : on ne s'unit pas avec des gens ou des groupes qui ne s'en réclament pas, ou les nient dans leurs pratiques.

Le FN, en se mettant volontairement à l'écart, a révélé son mépris des valeurs républicaines. Rien ni personne n'empêchait, dès le mercredi 7 janvier, une prise de position dénonçant le massacre de 12 personnes à Charlie Hebdo et la participation au premier rassemblement. De ce point de vue, sa mise à l'écart volontaire est révélatrice de ce qu'est le FN.

Toutes les organisations syndicales ont appelé à la journée du 11 janvier.

Mais la réaction calme et massive des Français face au fascisme religieux ne doit pas faire oublier les atteintes à

d'autres valeurs fondamentales.

Le déséquilibre qui institue le projet de loi Macron entre salariés et patrons conduit à la destruction du droit du travail, à la destruction des prud'hommes, à la destruction de la médecine du travail et à la facilité accrue de licenciement.

Ce qui touche le privé influe à plus ou moins long terme sur la fonction publique. Or les élections professionnelles ont montré un taux alarmant d'abstention, et bien que la FSU conserve sa place de deuxième fédération de la fonction publique, la réflexion s'impose, dans l'enseignement notamment : Enseignement supérieur, moins de 35 % de votants, Éducation nationale, moins de 42 %...

La FPT a plus voté et le SNUCLIAS 92 gagne un siège au Conseil général.

La FSU doit réaffirmer ses valeurs fondamentales et ses mandats, parmi lesquels son projet pour l'école, qui *“doit s'atteler à combattre les inégalités sociales, à prioriser la mixité et la laïcité*



Loi Macron : un des derniers dessins de Charb

*pour bâtir un cadre commun”.*

Dès le mois de février, la FSU mobilise les salariés pour l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation de leur métier et la défense de leur pouvoir d'achat.

Rien n'est acquis, et plus que jamais en ce début d'année 2015 les vœux pour une année de lutte s'imposent.

MP Carlotti

## Pas d'austérité pour les retraites ! Memorandum intersyndical

Les UCR CGT, FO, CFTC, la **SFR-FSU**, l'Union des retraités de l'Union Syndicale Solidaire, la FGR de la Fonction Publique, Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA), Loisirs Solidarité des Retraités (LSR), à l'origine des manifestations du 1<sup>er</sup> avril 2014 et de la fin septembre, ont adopté le principe du texte ci-contre à adresser aux parlementaires dans les différents départements. Nous suggérons à tous les syndiqués de la FSU 92 de s'en emparer et de l'envoyer au député de leur circonscription, en mettant le nom du (de la) député (e) ou du (de la) sénateur (trice), et en rajoutant la formule, *“nous soutenons les revendications contenues dans le memorandum ci-contre”.*

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. Ils sont en colère et déterminés à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale. Ils présentent aux élus, au niveau national, régional et départemental, un memorandum de leurs revendications.

Nous ne pouvons accepter que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, ni que cette situation s'aggrave encore du fait des politiques d'austérité.

Nous ne pouvons accepter que 7 % des retraités de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006. La moitié d'entre eux y sont contraints par le mon-tant insuffisant de leur pension.

Les retraités sont des citoyens à part entière et ont contribué au développement économique et social de ce pays. Ils ne demandent pas la charité, mais la dignité.

### En conséquence, ils revendiquent

- Le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1<sup>er</sup> janvier et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation.
- L'indexation sur l'évolution des salaires.
- Le retour au droit à la retraite à 60 ans et à un départ anticipé pour les métiers

pénibles ou insalubres.

- Le minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète.
- Le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant et le retour à l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraités ayant eu 3 enfants, sans attendre une véritable réforme fiscale qui garantisse l'égalité entre les citoyens tout en finançant les services publics.
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources.
- La prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale et donc la suppression de la CASA.

Estimant insuffisante la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, ils revendiquent une augmentation des moyens permettant l'amélioration de la prise en charge, que ce soit à domicile ou en établissement.

Ils souhaitent qu'en 2015 soit porté un coup d'arrêt aux politiques rétrogrades qui entendent réduire de 50 milliards les prestations sociales. Ils sont déterminés à mobiliser les retraités pour la défense de leurs pensions et de la protection sociale collective.

## Résultats

# Elections professionnelles 2014

## Le SNUipp FSU 92 toujours largement premier

Avec plus de 60% des voix, la profession continue de faire confiance au SNUipp-FSU92 et à ses délégués du personnel en les plaçant en tête loin devant la deuxième liste.

**S**i, avec 7 sièges et plus de 60% des voix, la délégation SNUipp-FSU92 reste largement majoritaire en CAPD, des voix portées sur nos listes nous ont manqué et cela a eu pour conséquence la perte de deux sièges pour notre délégation.

Il faut également noter qu'en 2011 il y avait une liste en plus.

La participation à ces élections a été particulièrement faible dans notre département (32,78%) comme dans l'ensemble de l'académie (33,19%), inférieur au taux de participation national (45,92%).

Dans les Hauts de Seine, la participation est en recul de 6 points par rapport à 2011, qui avait déjà marqué un important recul de participation du fait du passage au vote informatif.

Les procédures de vote particulièrement compliquées ajoutées aux difficultés techniques ont découragé un certain nombre de collègues de voter, certains même ayant été dans l'impossibilité de le faire malgré leurs multiples tentatives.

D'autre part, la procédure de vote informatisée et l'absence d'affichage dans les écoles ont enlevé à ces élections leur caractère collectif et leur

### Résultats à la CAPD et répartition en sièges

Nombre d'électeurs : 7 935  
 Nombre de suffrages : 2 601  
 Nombre de votes blancs : 55  
 Nombre de suffrages valablement exprimés : 2 546

10 sièges à pourvoir

**SNUipp-FSU 92** : 1 532 (60,17%) : **7 sièges**  
**SE-UNSA** : 307 (12,05%) : 1 siège  
**CGT / SUD** : 266 (10,44%) : 1 siège  
**FO** : 256 (10,05%) : 1 siège  
**SGEN-CFDT** : 185 (7,2%) : 0 siège

visibilité, et certains collègues ont pu par endroit passer complètement à côté des élections.

Cependant, au-delà de ces obstacles, nous devons nous interroger collectivement sur ces résultats, dans nos instances départementales (bureau départemental, conseil syndical, congrès départemental) car c'est bien au détriment du SNUipp-FSU92 que s'est fait la chute de participation.

Les analyses sont en cours pour tenter de comprendre les raisons de la perte de ces deux sièges, même si le SNUipp-FSU92 reste de loin la 1<sup>ère</sup> force syndicale dans notre département.

La question du vote blanc devra faire partie de notre analyse, ce vote s'élevant à 2% dans les Hauts de Seine. En effet, avec le vote électronique, et compte tenu de la procédure, le vote blanc doit être considéré comme un choix délibéré.

Nous continuerons à intervenir en CAPD et auprès de l'administration afin de garantir la transparence et l'équité dans toutes les opérations administratives. L'arbitraire n'est pas acceptable pour nous.

Et dans un contexte social et politique difficile et qui ne favorise pas l'engagement, le SNUipp-FSU92 continuera de porter ses valeurs et son projet ambitieux pour l'école et ses personnels, et de construire avec eux les mobilisations nécessaires à la réalisation de ce projet.

*Charlotte Boeuf*



Devant la Direction des services départementaux de l'Education nationale le 22 novembre 2014

© Mireille Breton

## Le SDU-CLIAS progresse au Conseil général

### Aux agents du département.

**A**l'issue du scrutin du 4 décembre, notre syndicat remercie toutes celles et ceux qui par leur vote ont contribué à maintenir le SDU-CLIAS FSU dans les différentes commissions paritaires et à obtenir un siège supplémentaire au Comité Technique du Conseil général.

Ce résultat confirme la représentativité du SDU-CLIAS FSU au niveau du département. Il encourage notre équipe syndicale à poursuivre son travail quotidien auprès des agents. Nos élu(e)s, nos militant(e)s, fort(s) de votre confiance et conscients de leurs responsabilités, réaffirment leur volonté d'être à la disposition de tous les agents, pour défendre leurs droits et les missions de service public.

**Comité Technique** (2249 exprimés)  
 14 sièges à pourvoir

**CGT** : 558 (24,81) : 4 sièges  
**CGC-CFTC** : 514 (22,85%) : 4 sièges  
**FO 418** (18,59) : 3 sièges  
**CFDT** : 335 (14,90%) : 2 sièges  
**FSU / SDU** : 257 (11,43%) **2 sièges (+1)**  
**SUD** : 106 (04,71%) 0 siège  
**UNSA** : 61 (2,71%) 0 siège

**Commission Administrative Paritaire A**  
 (502 exprimés). 7 sièges à pourvoir

**CGC-CFTC** : 296 : 5 sièges  
**FSU / SDU** : 64 : **1 siège**  
**FO 55** : 1 siège  
**CFDT** : 48 : 0 siège  
**CGT** : 44 : 0 siège  
**SUD** : 0  
**UNSA** : 0

**Commission Administrative Paritaire B**  
 (507 exprimés). 8 sièges à pourvoir

**CGT** : 173 : 3 sièges  
**CGC-CFTC** : 115 : 2 sièges  
**CFDT** : 75 : 1 siège  
**FSU / SDU** : 71 : **1 siège**  
**FO 55** : 1 siège  
**SUD** : 0  
**UNSA** : 0

**Commission Administrative Paritaire C**  
 (1144 exprimés). 8 sièges à pourvoir

**CGT** : 326 : 3 sièges  
**FO 257** : 2 sièges  
**CFDT** : 221 : 2 sièges  
**FSU / SDU** : 131 : **1 siège**  
**SUD** : 87 : 0 siège  
**CGC-CFTC** : 66 : 0 siège  
**UNSA** : 41 0 siège

## Résultats

# Elections professionnelles

## en EPS

### 97 % pour le SNEP-FSU dans l'académie de Versailles

**M**erci à tous les collègues qui ont renouvelé leur confiance au SNEP-FSU dans le cadre des élections professionnelles 2014. Le SNEP-FSU obtient plus de 97 % des suffrages avec un taux de participation de 44 % (comme en 2011) à la CAPA des Professeurs et CE d'EPS. Ces votes ont largement contribué au pourcentage obtenu en CAPN (81,7 %).

Il faut y ajouter les votes des agrégés d'EPS qui ont, eux aussi, fortement participé à maintenir les listes SNEP-SNES-SNESUP, syndicats de la FSU, comme première organisation syndicale chez les agrégés dans l'académie de Versailles et au niveau national.

Nous n'oublions pas les votes des non-titulaires EPS dont les stagiaires, qui, ajoutés à ceux des chargés d'enseignements, des adjoints d'enseignements, des professeurs d'EPS et des agrégés ont confirmé la FSU (fédération à laquelle appartient le SNEP) comme première organisation syndicale de l'Education Nationale dans les Comités Techniques Ministériel et Académique.

Les enseignants d'EPS ont donc confirmé largement leur attachement et leur adhésion au syndicalisme d'action et de propositions que représente le SNEP-FSU. Avec près de 82 % au niveau national et 97 % au niveau académique, celui-ci reste la seule force réellement représentative de la profession.

Le ministère avait modifié le nombre de commissaires paritaires en EPS, en le passant de 7 à 9, alors que rien ne le justifiait, puisque le nombre d'électeurs était en baisse ; cela dans le but évident de favoriser l'entrée d'autres forces syndicales dans les Commissions Paritaires (CAP). Le SNEP-FSU gagne un de ces deux sièges supplémentaires à la CAP Nationale et les deux sièges à la CAP Académique de Versailles.

La hausse de participation par rapport aux élections de 2011 au niveau national, ne s'est pas traduite au niveau académique : une des raisons nous semble être les difficultés rencontrées lors du vote électronique, les messages de confirmation ayant mis parfois 48 h à arriver, l'absence de kiosque de vote dans certains établissements, et d'autres raisons qui ont découragé les électeurs pour voter (ces difficultés ont été signalées au procès verbal de l'élection des personnels).

*Le bureau académique  
du SNEP-FSU Versailles*

### CAPA des professeurs d'EPS et CE d'EPS de l'académie de Versailles

Electeurs : 2600 (2605 en 2011)  
Participation : 44.04 %  
(44, 4 % en 2011)  
Suffrages : 1145 (1157 en 2011)  
Bl et nuls : 1843 (26 en 2011)  
Valablement exprimés : 1113  
(1131 en 2011)

**SNEP : 1080 (97,03 %)**  
(1109 en 2011 et 98, 05 %)

**9 sièges sur 9**  
(7 sièges sur 7 en 2011)

**FO : 33 (22 en 2011), 0 siège**



A Rueil (photo @ Le Parisien), comme dans la plupart des villes de notre département, des manifestations pour la défense des valeurs de la République et contre la barbarie ont eu lieu le jour même de l'annonce de l'attentat contre Charlie Hebdo.

Une véritable lame de fond républicaine s'est amplifiée après les assassinats à Montrouge et à l'Hypercashier de la Porte de Vincennes, pour aboutir à l'énorme manifestation parisienne du dimanche 11 janvier.

## Laïcité à l'Ecole

### ... en Alsace-Moselle

### Ne pas en rester au discours !

**L**ors de la présentation de ses vœux au monde éducatif, le 21 janvier à la Sorbonne, le Président de la République a notamment déclaré : "La laïcité, ce n'est pas l'oubli des croyances ou je ne sais quel conflit avec les religions ; la laïcité, c'est la liberté de conscience, mais c'est aussi des règles qui font que les religions n'ont pas leur place dans l'école. Cela n'empêche pas qu'il y ait un enseignement laïc des religions".

Les dispositions toujours en vigueur en Alsace et Moselle instituant un enseignement réputé obligatoire, avec possibilité de dispense à la demande explicite des parents ou des élèves majeurs d'un des quatre cultes "reconnus" (Catholique, Protestant de la confession d'Augsbourg, Protestant Réformé, Israélite) sont manifestement en contradiction avec ces déclarations et orientations.

On ne peut qu'être d'accord avec la proposition d'un enseignement laïque du fait religieux dans nos sociétés. Celui-ci n'est d'ailleurs pas inexistant. Il peut être amélioré et conforté. Mais il n'est plus concevable qu'un enseignement religieux quelconque, dispensé par des personnels choisis et contrôlés par les Eglises et dont le contenu est conçu et organisé par elles, soit dispensé dans les écoles, collèges et lycées d'Alsace et de Moselle. Il est temps qu'il soit mis fin à ce qui est un anachronisme dans la République et une contradiction flagrante avec les principes de laïcité.

Des propositions ont été élaborées par diverses organisations syndicales et associatives, et soumises au gouvernement pour permettre, en Alsace et Moselle une évolution en ce sens, respectant à la fois le choix des familles de familles volontaires qui souhaitent donner une éducation religieuse à leurs enfants sans que celui-ci empiète sur le temps scolaire et les principes de laïcité, avec des dispositions transitoires visant à ne pas léser les actuels personnels enseignants les religions.

Ces propositions doivent être prises en compte effectivement.

Le 24/01/2015, les sections FSU de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin

## Résultats

# Elections professionnelles

## Second degré

### Le SNES reste en tête dans le second degré

**L**e résultat des élections professionnelles dans l'Education Nationale s'est traduit par un recul important des voix qui se sont portées sur la FSU et ses syndicats. Certes, sur le plan académique, la FSU, avec 37 % des voix et 5 sièges sur 10 au CTA, et le SNES-FSU, avec 49 % des voix et 26 sièges sur 41 aux CAPA, sont majoritaires, loin devant la seconde organisation professionnelle qui totalise 16,55 % des voix et 2 sièges pour le CTA, 14,81 % et 6 sièges pour les CAPA.

Néanmoins ces élections professionnelles marquent un recul significatif de la FSU et du SNES-FSU, en voix et en sièges.

Par ailleurs, l'abstention a atteint un niveau record (près de 65 %).

Le SNALC, +4,53 %, a fait campagne en promouvant un discours réactionnaire, mobilisant les forces de droites qui existent dans la profession et qui en général sont peu impliquées dans ce type d'élections, tandis que FO, +4,03 %, s'est cantonné à la déclamation démagogique faisant appel aux réflexes corporatistes.

Cependant l'augmentation du nombre de votes blancs, le fait que les syndicats comme la CFDT et l'UNSA ouvertement complices des politiques gouvernementales, ou des syndicats qui s'y opposent comme la CGT ou Sud, stagnant, semblent indiquer que si l'électorat de droite a voté beaucoup plus que la dernière fois, une partie non négligeable des collègues qui faisaient confiance à la FSU et au SNES se sont réfugiés dans l'abstention et le vote blanc.



### Comité Technique spécial Hauts-de Seine

Electeurs : 20781  
Participation : 31.25 %  
Suffrages : 6494  
Bl et nuls : 403  
Valablement exprimés : 6091

#### 10 sièges à pourvoir

**FSU** : 2520 (41.35 %) **5 sièges**  
**FO** : 749 (12.29 %) 1 siège  
**UNSA** : 669 (10.98 %) 1 siège  
**SGEN** : 580 (9.52 %) 1 siège  
**CGT** : 548 (8.99 %) 1 siège  
**SNALC** : 443 (7.27 %) 1 siège  
Liste CTA : 434  
CGC : 48  
SNA : 27

Si le vote électronique a, de manière évidente, découragé ou empêché bon nombre d'électeurs de s'exprimer ces résultats s'inscrivent aussi dans un contexte plus général de désespérance diffuse ou de questionnement sur la capacité du mouvement social à imposer ses choix.

Face à la politique gouvernementale s'inscrivant dans la continuité, sur le fond, des politiques précédentes pour le second degré et nos métiers, mettant en place l'austérité répondant aux exigences du patronat, la faiblesse, pour le moins, des réactions syndicales, a alimenté ce contexte délétère, propice aux résultats sortis des urnes.

Ce signal envoyé par la profession renforce notre détermination pour la rassembler et construire, avec elle, l'action revendicative à la hauteur des enjeux.

Revalorisation salariale, éducation prioritaire, amélioration des conditions de travail et d'emploi, crise de recrutement, abandon des méthodes managériales de gestion et des projets démagogiques en matière de contenus enseignés ou d'évaluation des élèves, respect de la professionnalité des personnels constitueront les sujets sur lesquels nous chercherons l'unité la plus large afin d'imposer d'autres choix et, en particulier, une autre politique éducative.

Dans une période où la profession a besoin plus que jamais d'un syndicalisme de lutte et de masse, face et au déclasserement de nos

### Comité Technique Académique

Electeurs : 85929  
Participation : 32.28 %  
Suffrages : 27736  
Bl et nuls : 1843  
Valablement exprimés : 25843

#### 10 sièges à pourvoir

**FSU** : 9731 (37.65 %) **5 sièges**  
**FO** : 4278 (16.55 %) 2 sièges  
**UNSA** : 3484 (13.48 %) 1 siège  
**SGEN** : 2672 (10.33 %) 1 siège  
**CGT** : 2065 (7.99 %) 1 siège  
SNALC : 1825  
FAEN : 206  
CGC : 151  
SNCA : 81

métiers et à l'offensive renforcée qui se profile contre notre modèle social, les services publics et ses agents, il est clair que chacun doit s'interroger sur ces résultats.

D'ores et déjà la réflexion doit s'engager dans la perspective du prochain congrès de la Fédération.

*Maurice Cukierman*



Dessin d'Honoré pour la liberté de la Presse.

**Consultez le site internet de la FSU 92 régulièrement mis à jour**

Comme plusieurs autres sites FSU, le site internet de la FSU 92 a été piraté par des "hackers" se recommandant de l'Islam à la suite des prises de position de la FSU (condamnation de la barbarie et appel à la manifestation du 9 janvier) après les attentats contre Charlie Hebdo, à Montrouge, à l'Hyper Casher de la porte de Vincennes et l'assassinat de 19 personnes. Notre site a été rapidement réparé.

## 92 Infos

## Non à la répression à La Poste

## Réintégration de Yann Le Merrer dans la fonction publique postale !

**L'**an passé les postiers du 92 ont mené une grève de 6 mois dans le nord du département, pour faire embaucher des précaires, s'opposer à des plans de restructuration, à l'appel de SUD PTT 92.

Cette grève a été victorieuse pour l'essentiel. Nous avons déjà évoqué cette bataille pour la quelle la FSU92 a toujours manifesté sa solidarité, par ses prises de position propres, comme au travers du Comité de solidarité aux luttes du département.

Si nous y revenons aujourd'hui, c'est que la direction des Postes, contrainte de reculer en juillet, a décidé de jouer la revanche en s'attaquant aux militants de SUD PTT 92. Notons d'ailleurs que la direction de la Poste ne «s'intéresse» pas qu'au 92, mais pratique une politique répressive dans tout le pays contre les militants syndicaux, SUD ou CGT selon les départements.

De graves sanctions ont été proposées contre les dirigeants syndicaux.

Elles visent entre autre à décapiter la section syndicale pourtant très représentative des personnels (45% des voix aux élections professionnelles de décembre, 66% des facteurs, alors que SUD recule nationalement).

En effet tout personnel titulaire révoqué pour deux ans ne peut plus être candidat aux élections professionnelles par exemple.

Après une manifestation devant la direction de La Poste à Montrouge, où Marie-Pierre Carlotti représentait la FSU, une manifestation du collectif de soutien aux luttes dans le 92 organisait un rassemblement devant le ministère des finances (ministère de tutelle) le 17 décembre. Une centaine de personnes étaient présentes. Maurice

Cukierman représentait la FSU.

Dans son intervention il a dénoncé la politique gouvernementale d'austérité qui a besoin de la répression anti-syndicale pour empêcher le monde du travail

de s'y opposer. Une délégation, où participait la FSU a été reçue au ministère.

Mais le 13 janvier la direction de la Poste franchissait un nouveau pas dans l'escalade en révoquant purement et simplement Yann Le Merrer. Les faits qui lui sont reprochés relèvent purement et simplement du harcèlement anti-syndical : prises de paroles, pénétration dans les locaux...

La FSU exige la réintégration immédiate. L'affaire est grave : c'est la première fois depuis 1951

qu'un fonctionnaire des PTT (aujourd'hui La Poste) est révoqué pour activité syndicale et fait de grève.

A l'époque il s'agissait (dans le cadre de la guerre froide de tenter de briser le mouvement revendicatif. Après cela la direction de la Poste prétend faire croire qu'elle se prononce pour la liberté d'expression quand il s'agit de Charlie Hebdo, mais pour ce qui concerne les militants syndicaux et les droits des travailleurs, alors silence dans les rangs sous peine d'être privé de travail !

Nous appelons les militants des syndicats de la FSU à être attentif à l'évolution de la situation, d'autres camarades étant menacés de sanctions du même type, à informer les collègues de ce qui se passe et à manifester leur solidarité avec les militants réprimés en particulier avec Yann qui doit être réintégré sans plus attendre.

Les postiers du 92 qui ont gagné contre la précarisation organisée et les aggravations des



conditions de travail manifestaient mercredi 17 décembre devant Bercy. Ils ont été reçus en délégation ; la FSU 92, invitée à y participer, a réaffirmé son soutien aux délégués syndicaux objets de disciplinaires avec pour sanctions des licenciements, des révocations ou des exclusions, toutes ces pressions visant à nier l'exercice du droit syndical.

Aucune mesure répressive ne doit être prise, aucune atteinte aux droits gagnés par les salariés ne doit être acceptée.

M.C.

### Premier rapport de l'Observatoire de la discrimination et de la répression syndicales

**CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, SAF** (Syndicat des Avocats de France), **SM** (Syndicat de la Magistrature) **sous l'égide de la Fondation Copernic.**

De la «mise au placard» au blocage de la carrière, du harcèlement au licenciement, les militants font souvent des expériences douloureuses. De temps en temps les médias relatent ces faits mais il faut bien constater que l'ampleur du phénomène est largement occulté. C'est un des enjeux de la publication ; le texte s'articule autour de 5 chapitres et se conclut par des propositions qui garantissent le respect des droits syndicaux des salariés.

Des encadrés relatent des expériences diverses et illustrent le propos.

Dans l'introduction, Antoine Lyon-Caen, professeur à Paris-Ouest Nanterre-La Défense, interroge l'effectivité du droit syndical en insistant sur l'originalité de l'Observatoire à savoir la rencontre entre chercheurs et syndicalistes.

Il rappelle que toute liberté est structurellement fragile et notamment la liberté syndicale même proclamée.

Et il s'interroge : qu'est-ce qui la garantit ? Les mécanismes de sanction sont-ils utiles, utilisables, utilisés ?

Le premier chapitre s'attache à montrer la place singulière de ce phénomène dans le champ de la lutte contre la discrimination en général alors que celui-ci s'inscrit dans un contexte de faible syndicalisation des salariés, de profondes transformations du salariat et dans un contexte politique dominé par l'idéologie néolibérale.

Le chapitre deux montre combien la répression syndicale est un problème collectif aux coûts humains et organisationnels élevés.

Un paragraphe explique notamment que contrairement à une idée reçue la répression syndicale existe aussi dans le secteur public et que le statut n'est pas aussi protecteur qu'on le croit. La partie suivante explique combien les formes de répression et de discrimination syndicales ne sont pas faciles à repérer et sont aussi un obstacle à la syndicalisation.

Les données statistiques montrent en effet qu'un tiers des salariés considèrent que l'engagement syndical est entravé dans l'entreprise et constitue un facteur de discrimination.

Elles montrent que si les infractions et les réclamations sont nombreuses, les sanctions véritables sont rares. Cet aspect est longuement développé dans le chapitre suivant qui pointe les limites et défaillances de l'État en la matière. Le fichage génétique des militants est dénoncé ainsi que le refus de la loi d'amnistie pour les syndicalistes victimes de répression et condamnés en tant que syndicalistes. L'impuissance fréquente des inspecteurs du travail, en nombre trop réduits, le manque de pouvoir et de moyens du Défenseur des Droits sont pointés.

Le chapitre 5 donne la parole aux organisations syndicales membres de l'Observatoire qui s'interrogent et proposent des pistes : quelles actions mener ? Comment renforcer les droits existants, en en promulguant de nouveaux.

Les 37 propositions qui concluent le rapport, regroupées en 5 thématiques, constituent un véritable dispositif de lutte contre la répression et la discrimination syndicales. (Site : <http://observatoire-repression-syndicale.org>)

D'après un article de Marylène Cahouet



Marie Pierre Carlotti à Montrouge

© MPC

## 92 Infos

## Mutualité

## Où en sommes nous ?

**C**omme vous avez sans doute dû le lire dans ses publications (dont *Valeurs Mutualistes* N° 292 de septembre/octobre), la MGEN a entrepris une refonte complète de son offre mutualiste.

En effet, la mutuelle professionnelle est confrontée depuis quelques années à de multiples difficultés qui se traduisent par des exercices comptables en déficit.

Et ce, malgré des frais de gestion raisonnables, puisque 94,5 % des recettes de cotisations sont reversées en prestations.

Les raisons de ces difficultés sont connues : une réglementation, tant nationale qu'euro-péenne, défavorable aux mutuelles, - la loi récente sur l'économie sociale et solidaire devrait un peu améliorer le contexte -, le blocage des salaires et les suppressions de postes qui diminuent les rentrées de cotisations alors que les dépenses médicales continuent de croître.

De surcroît, une taxation injuste (TSCA-taxe spéciale sur les compagnies d'assurances), qui a augmenté de 3,5 % à 7 % en 2011, frappe indifféremment les mutuelles solidaires et les assurances, alors que l'aide de l'Etat employeur est infime (1 par mutualiste, alors que la moyenne du financement des entreprises aux contrats collectifs des salariés est, elle, de 60%). La pétition contre la TSCA qui a recueilli un million de signatures est toujours restée sans écho !

Surtout, nous avons des difficultés à faire adhérer à la mutuelle les jeunes entrants dans l'Education nationale.

Moins d'un nouveau recruté sur deux choisit la MGEN. Il faut dire que les nouveaux entrants n'ont plus l'"esprit de corps" qui conduisait naturellement à s'affilier aux mutuelles créées dans la mouvance du syndicalisme enseignant à l'époque de la FEN. Ils sont par ailleurs sollicités par des offres diverses, parfois moins chères, venant du secteur de l'assurance et d'autres mutuelles.

Mais surtout, beaucoup d'entre eux disposent déjà d'une couverture par le biais de la complémentaire d'entreprise de leur conjoint - situation qui va se généraliser, y compris dans les petites entreprises, avec la mise en place de l'ANI en ce début d'année 2015.

Et avec les salaires tels qu'ils sont, ils limitent les frais au maximum. Certains même se passent totalement de complémentaire santé. Ils ne voient pas toujours le risque qu'ils encourent en cas de grave maladie, de dépassement des 3 mois de maladie payés à plein traitement (la complémentaire d'entreprise du conjoint ne paye pas d'allocations journalières en cas de passage à mi-

traitement...), en cas de chômage du conjoint ou de divorce....

Face à ces difficultés, qui se manifestent par un âge moyen des mutualistes de 58 ans en 2013, âge moyen qui croît tous les ans, la MGEN a déjà pris des mesures :

l'augmentation de la cotisation des seuls retraités (3,56 % au lieu de 2,97 %), première brèche dans la philosophie solidaire et égalitaire qui prévalait jusque-là, la création d'une cotisation moins chère pour les moins de 30 ans et, à la rentrée 2014, la proposition d'une offre ciblée sur les jeunes, "*MGénération initiale*", moins chère et moins complète, mais qui conserve quand même le principe d'une "offre globale", liant santé (compléments de remboursements du régime obligatoire) et prévoyance (dont les fameuses allocations journalières et diverses autres aides).

Il faut reconnaître que cette nouvelle offre a rencontré le succès et a permis une amélioration notable du taux d'adhésions à la mutuelle.

En 2015, il s'agit de passer à un autre niveau. La MGEN envisage la création de 4 offres en santé et 5 en prévoyance, soit 20 combinaisons possibles sans compter les offres additionnelles. La multiplication et l'individualisation des offres ont pour corollaire une individualisation du montant des cotisations. Rien ne filtre actuellement sur ce point. Mais des études sont réalisées, qui montrent que les bénéficiaires enfants (- 18 ans) et les retraités âgés (+ 80 ans) coûtent beaucoup plus qu'ils ne cotisent.

Il faut donc s'attendre à ce que les cotisations soient réajustées pour ces mutualistes-là. On s'achemine (comme c'est déjà le cas pour l'offre "*MGénération initiale*") vers des cotisations évolutives en fonction des tranches d'âge.

Que restera-t-il alors des valeurs initiales ? Une offre globale, comprenant la santé et la prévoyance, financée par tous de la même façon, en pourcentage du salaire, dans un souci de solidarité intergénérationnelle et intercatégorielle, et du fameux slogan "chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins" ? Dans les valeurs de la mutualité, il y a aussi la démocratie. Normalement, ces évolutions doivent être largement débattues. Mais d'ores et déjà, la création des offres diversifiées est présentée comme un fait acquis dans "*Valeurs mutualistes*", alors qu'elle ne devrait être votée qu'à l'AG extraordinaire d'avril.

Le vote sur les cotisations n'est pas



Le 12 janvier 2015, Thierry Beaudet, président du groupe MGEN, et Joseph Deniaud, président d'Harmonie Mutuelle, ont signé une lettre d'intention afin que les deux mutuelles entrent en discussion exclusive, vers la constitution d'un groupe mutualiste unique.

encore d'actualité, alors qu'on voit mal comment les deux décisions peuvent être déconnectées. Les militants mutualistes présents aux réunions régionales de novembre ont beaucoup insisté pour que ces informations soient communiquées à temps et débattues dans la transparence. De même, le basculement des adhérents actuels sur les nouvelles offres (sera-t-il automatique ? Sur demande ? Sur quelle offre ?...) n'est pas non plus réglé.

Pour compléter ce tableau bien morose, il faut aussi signaler que l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) et l'IGF (inspection générale des finances) suggèrent de retirer purement et simplement à la MGEN la gestion du Régime Obligatoire (RO) de la Sécurité - rien de moins ! Les médecins qui s'opposent au "tiers payant" poussent dans le même sens, sous prétexte d'avoir un interlocuteur unique.

Et voici que par un communiqué laconique du 12 janvier, nous apprenons que la MGEN engage des négociations avec "Harmonie - mutuelle" dont les valeurs ne sont pas forcément les nôtres - pour la mise en place d'une Union de gestion, alors même que le Groupe Ystia, que la MGEN a contribué à créer pour regrouper plusieurs mutuelles de fonctionnaires, rencontre des difficultés. Mutualistes, il est indispensable que vous vous saisissiez de toutes ces questions. La démocratie ne peut fonctionner qu'avec votre engagement dans le débat. Statutairement, une "rencontre mutuelle" annuelle, ouverte à tous les mutualistes, a lieu pour vous permettre de vous exprimer. Dans le 92 elle a eu lieu le 28 janvier.

Et n'oubliez pas non plus de promouvoir l'adhésion à la MGEN auprès de vos collègues, notamment les jeunes, et en fonction de vos disponibilités, n'hésitez pas à vous engager comme "correspondant" dans vos établissements et services.

Sylvie Chardon

## 92 Actions

## Pour la défense de l'éducation prioritaire

## et de l'emploi public. Novembre et décembre 2014

Trois Journées d'interpellation des pouvoirs publics (18 et 22 novembre et 14 décembre) avec des rassemblements unitaires devant la Direction des services départementaux de l'Education nationale à Nanterre et le Ministère pour la défense de l'emploi public et du pouvoir d'achat des agents .



© Mireille Breton



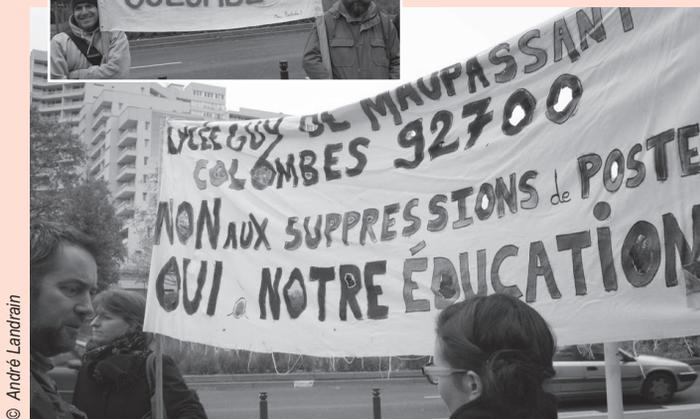
© André Landrain



© Mireille Breton



© André Landrain



© André Landrain



© André Landrain

**A** mi-mandat du quinquennat, la politique éducative n'a pas la hauteur nécessaire pour relancer la démocratisation et réduire les inégalités territoriales et sociales. 3 856 créations de postes seulement !

2906 en primaire, 950 dans le secondaire, à quoi s'ajoute une crise inédite des recrutements.

Rien qui permette de compenser les 80 000 postes fermés en 5 ans par les gouvernements précédents, de pallier les départs à la retraite et d'affronter le baby boom.

Dans ce contexte, l'Éducation prioritaire est un enjeu crucial. C'est pourquoi des représentants de la FSU départementale (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) ont rencontré à leur demande le conseiller de la

Ministre en charge de l'éducation prioritaire assisté du directeur de cabinet du Recteur de Versailles et du Directeur académique auxquels ils ont transmis les inquiétudes, le sentiment de désaveu et les revendications des personnels des établissements oubliés, écartés et/ou délabellisés.

Les analyses portées par la FSU sont étayées par la réalité et l'ampleur des réactions des établissements concernés.

La situation économique et sociale, les conditions de rentrée 2015 qui s'annoncent plus que mauvaises, ne permettront pas à des écoles, à des collèges ou à des lycées d'assurer leur mission sans les moyens nécessaires (extraits de la déclaration de Marie-Pierre Carlotti pour la FSU au CDEN de novembre).